

Conseil Municipal du 5 mai 2009

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR		X		M. BARRE
M. BARRE	X			
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			19H20
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER	X			
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			18H45
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC		X		MME FICET
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **Mme MORIN**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 MARS 2009 :

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2009.

Vote du Conseil Municipal :

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le procès verbal de la réunion du 17 mars 2009.

2) EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 ET DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2009 – CORRESPONDANCE DE LA PREFECTURE :

Suite à la transmission des comptes administratifs et des budgets primitifs à la Préfecture, nous avons reçu une correspondance de Monsieur le Préfet nous informant de la saisine de la Chambre régionale des comptes pour tous les budgets, hormis celui du CCAS.

Le détail de cette procédure est rappelé dans la correspondance de la Préfecture, dont une copie est annexée à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

M. DURECU précise que le magistrat instructeur a souhaité le rencontrer avant de délibérer et de remettre ses conclusions au Préfet.

Pas de commentaires des membres du Conseil Municipal.

3) CORRESPONDANCE DE MONSIEUR LE PRINCIPAL DU COLLEGE ANDRE RAIMBOURG :

Nous avons reçu une correspondance de Monsieur le Principal du Collège André RAIMBOURG. M. FEREOLO sollicite notre avis sur les modifications qu'il souhaite apporter au fonctionnement de l'établissement, à savoir un transfert au mercredi des cours du samedi matin.

Commentaires de M. LOSSON

Commentaires du Conseil Municipal :

Arrivée de Mme CURDEL

M. LOSSON explique que ces modifications étaient déjà prévues l'année précédente, qu'un sondage auprès des parents a exprimé leur accord et que M. FEREOLO a également demandé l'avis du syndicat scolaire, de l'Abbé (catéchisme) et des associations culturelles et sportives.

M. DEFANCE s'interroge sur l'utilité d'un avis du Conseil Municipal alors que le Conseil d'administration du Collège a déjà voté le transfert des cours du samedi au mercredi.

M. LOSSON souligne que cette mesure sera applicable à la rentrée prochaine.

4) APPARTEMENT RUE FELIX FAURE – AVIS DES DOMAINES :

Nous avons reçu l'avis des domaines concernant le bien cadastré A37 sis rue Félix Faure à Doudeville. Ce bien est estimé à 120 000.00 euros.

Les membres du Conseil municipal doivent décider de la mise en vente de ce bien qui sera confiée à l'agence immobilière de Doudeville.

Commentaires de M. PERCHE

Commentaires et Vote du Conseil Municipal :

M. LAURENT met en avant les éventuels projets de fusion des trésoreries et la possibilité, pour la commune, de proposer des locaux ayant capacité à s'agrandir. Il remet en question la vente de ce bien.

M. DURECU répond que ce ne sont que des suppositions et rappelle que l'ensemble du Conseil Municipal a pris des engagements dans son budget à propos des cessions.

Mme CURDEL s'interroge sur le devenir du garage et du jardin adjacents à l'appartement.

M. PERCHE explique qu'un règlement de copropriété va être mis en place. De plus, il existe un acquéreur à 115 000.00 euros.

M. CURDEL demande à quel notaire sera confiée cette affaire.

M. DURECU rappelle qu'un notaire a traité les cessions précédentes de la commune et que ce sera certainement le même.

Mme CURDEL exprime son désaccord quant au choix de ce notaire.

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 22

Les membres du Conseil Municipal, avec 12 voix pour (majorité municipale) et 10 voix contre, décident de mettre en vente le bien cadastré A37 sis rue Félix Faure pour un montant de 115 000.00 euros et de confier cette vente à l'agence immobilière de Doudeville.

M. FORTIN demande de relancer le SDIS pour la proposition d'achat de la parcelle adjacente au centre de secours.

5) LOTISSEMENT BOIS BAUCHER – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Commission d'Appel d'Offres

MERCREDI 10 DECEMBRE 2008

14H00

MEMBRES DE LA CAO				
	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE				
M. METAIS	X			
<i>SUPPLEANTS :</i>				
<i>MME FICET</i>				
<i>M. BARRE</i>				
AUTRES PERSONNES PRESENTES				
TRESORIER MUNICIPAL				
DDCCRF				
M. HUE INGETEC	X			

PROCES VERBAL

Le quorum apprécié à l'ouverture de la séance de la Commission d'Appel d'Offres est atteint, la commission peut valablement délibérer.

Tous travaux complémentaires au marché initial dont le montant dépasse 5% doit passer en Commission d'Appel d'Offres.

L'entreprise YTP dont le marché initial est de 289 155.00 euros HT, nous propose une actualisation pour des travaux complémentaires d'un montant de 63 814 euros HT.

Le montant total de ces travaux dépassant 5 % du montant total du marché, les membres de la Commission d'Appel d'Offres acceptent cette actualisation et autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux avec l'entreprise YTP.

Commentaires de M. ORANGE

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. GEMEY s'interroge sur l'avancement des travaux et des ventes de terrains.

M.ORANGE explique le retard pris par des congés de l'entreprise et une facture en attente de règlement.

M. PERCHE rappelle qu'il reste quatre terrains à vendre.

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 22

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le procès verbal de la Commission d'Appels d'Offre du 10 décembre 2008.

6) AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE – ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION:

Nous avons reçu l'avenant au contrat d'affermage pour l'entretien de la station d'épuration. Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur Le maire à le signer.

Commentaires de M. ORANGE

Commentaires et Vote du Conseil Municipal :

M. ORANGE précise que cette question est reportée au prochain Conseil municipal car des négociations sont toujours en cours ; notamment concernant l'entretien du dégrilleur (trop de déchets au niveau du dégrilleur et curage de l'ouvrage à prévoir toutes les semaines) .

7) COMPENSATION FINANCIERE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ECOLES PRIMAIRES :

Nous avons reçu une correspondance de l'Inspection académique nous notifiant le montant de la compensation financière suite à la mise en place du service minimum dans les écoles primaires, à l'occasion de la grève des enseignants du 19 mars 2009.

Deux enfants de l'école maternelle et 19 enfants de l'école élémentaire ont été accueillis ce jour, par le personnel communal.

Le montant de la compensation financière s'élève à 862.29 euros.

Commentaires de M. LOSSON

Commentaires du Conseil Municipal :

Arrivée de M. Malandrin

M. LOSSON précise qu'il existe un montant de compensation par enfant de maternelle et de l'école élémentaire.

8) COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

Intervention de M. DURÉCU : Correspondance de Madame LAROCHE

Intervention de M. MOGIS : Centenaire de Madame COMONT à la R.P.A

Remerciements de l'ADMR et du Comité des fêtes de Vautuit pour le versement de la subvention communale.

9) AGENDA DES MANIFESTATIONS :

- Vendredi 08 mai 2009 : Commémoration du 64^{ème} anniversaire de la victoire de 1945 et plaque de M. TELLIER
- Dimanche 17 mai 2009 : Exposition de matériel militaire (S. THOMIRE)
- Mercredi 20 mai 2009 : Tour du pays de Caux
- Dimanche 07 juin 2009 : Fêtes des Mères et élections européennes
- Semaine du 15 juin 2009 : Le lin en fête
- Dimanche 21 juin 2009 : Fête de la musique

10) QUESTIONS DIVERSES :

M. MALANDRIN souhaite connaître l'évolution des travaux de la rue Etchegoyen.

M. ORANGE lui répond que c'est un effondrement de tranchée sans gravité et que l'entreprise YTP interviendra bientôt.

Mme CURDEL demande si l'hôtel de ville sera inauguré.

M. DURECU lui répond qu'aucune inauguration n'est prévue.

M. GEMEY demande les raisons de ce choix.

M. DURECU estime qu'une inauguration officielle ne lui apparaît pas opportune. Une « porte ouverte » lui semble préférable.

M. LOSSON informe que le restaurant scolaire a été soumis à un audit et qu'il a obtenu la note de 20/20, résultat diffusé aux directrices des écoles et aux Maires des enfants scolarisés, pour information.

M. GEMEY demande si les pancartes publicitaires pour les commerçants ont été commandées.

M. DURECU lui répond que le projet d'uniformisation de la signalétique pour les commerçants n'a pas été encore étudié.

M. GEMEY souligne que le Préfet qui nous a alerté sur la gestion de la commune sur les exercices précédents a aussi nommé **M. TARTARIN**, Maire honoraire de **DOUDEVILLE**.

M. BARRE informe le Conseil que le ramassage hebdomadaire des cartons n'est pas effectué pour les particuliers.

M. MALANDRIN lui répond qu'une délibération de l'ancien Conseil Municipal demandait à la Communauté de Communes d'effectuer ce ramassage en même temps que celui des commerçants.

M. Laurent demande quand la prochaine Commission urbanisme sera fixée.

M. PERCHE va en déclencher une prochainement.

M. FORTIN demande si nous avons reçu des nouvelles de **VEOLIA** concernant les factures d'achats d'eau réclamées à la commune. **M. DURECU** précise que le traitement du dossier reste à ce jour aux échanges de courriers entre la Ville et **VEOLIA**.

M. GEMEY demande quand seront installés les panneaux retraçant les conseils municipaux depuis 1900.

M. LOSSON répond que ces panneaux seront installés prochainement ainsi que la photographie de l'actuel Président et ceux de la cinquième République.

M. MERIT (public) informe les membres du conseil municipal qu'un grès est défectueux à l'endroit habituel du sapin de Noël.

De plus, M. MERIT ajoute que la borne en alimentation électrique de la place général de Gaulle devrait être balisée quand elle est hors du sol.

M. DUTHOIT (public) regrette l'abattage des arbres à VAUTUIT, qui font partie du patrimoine de la commune.

M. ORANGE répond que cet abattage d'arbres était rendu nécessaire (principe de précaution). En tout état de cause, cet espace sera réaménagé et la plantation de jeunes arbres fait partie de cette réhabilitation.

11) CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE :

Le 10 juillet 2008, les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord de principe sur la création d'une chambre funéraire à la zone d'activités du champ de courses. Dans un courrier du 17 avril dernier, la préfecture demande de se prononcer définitivement sur ce dossier.

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donnent leur accord sur la création d'une chambre funéraire sur la Zone d'activités du champ de courses de Doudeville.

12) RAPPORT D'ACTIVITES - SMERGDOF :

Le rapport d'activités 2008 du syndicat électrique a été présenté au dernier Conseil Syndical, ainsi que les travaux prévus pour l'année 2009 (rapport consultable en mairie).

Intervention de M. Philippe CROCHEMORE.

Pas de commentaires du Conseil Municipal

Une copie de l'intervention de M. CROCHEMORE est annexée au compte-rendu.

13) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT - DELIBERATION DE PRINCIPE :

Afin de financer ses besoins de trésorerie, la Commune de Doudeville a contracté une convention d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 229 000.00 euros auprès de la banque DEXIA CLF.

Le renouvellement de la convention d'ouverture de crédit doit intervenir avant le 17 juin prochain.

Une délibération du Conseil Municipal sera nécessaire pour ce renouvellement.

Dans l'attente du nouveau contrat d'ouverture de crédit, une délibération de principe est nécessaire pour permettre à Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires à ce renouvellement.

Pour mémoire, les conditions financières de notre ligne de trésorerie actuelle :

Montant : 229 000.00 Euros

Durée : 12 mois

Index des tirages : EONIA

Taux d'intérêts : index + marge de 0,45 points de base.

Périodicité de facturation des intérêts : Trimestrielle

Commission de réservation : 150.00 Euros

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur Le Maire à engager les démarches nécessaires au renouvellement de la convention d'ouverture de crédit.

14) FINANCEMENT TRACTEUR COMPACT :

L'entreprise DUCASTEL nous propose un financement sur 4 ans pour l'achat d'un tracteur avec tondobroyeur.

Montant HT : 16 285.86 €

48 loyers de 359.92 € HT (430.46 € TTC)

Option d'achat : 162.86 € HT (194.78 € TTC)

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. FORTIN précise que la commune ne pourra pas bénéficier du FCTVA avec ce mode de financement (dépense de fonctionnement).

M. ORANGE ajoute que des carnets de bords ont été mis en place pour les véhicules.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le financement sur quatre ans, pour l'achat d'un tracteur proposé par l'entreprise DUCASTEL.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.
Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées au
mardi 09 juin 2009, à 18H30
mardi 07 juillet 2009, à 18H30.**